



Siège social :

Mairie, 48220 – Saint Maurice de Ventalon

Adresse postale : Mairie

48220 – Le Pont de Montvert

tél : 04-66-32-93-30

fax : 04-66-45-85-76

**Compte-rendu du conseil communautaire
du mercredi 27 avril 2011**

A la mairie de St Maurice de Ventalon

Titulaires présents : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Sophie PANTEL (le Pont de Montvert) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Suppléants présents : Nils BJORNSON LANGEN (Fraissinet de Lozère).

Titulaires excusés : Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Alain JAFFARD (le Pont de Montvert).

Présence de : Patrick Cathelineau et Stéphanie Feybesse de l'agence de développement Myriapolis à Alès

Secrétaire de séance : Jean Paul VELAY.

ORDRE DU JOUR :

Commentaires sur le compte rendu du conseil communautaire du 23 mars 2011

Voté à l'unanimité.

Intervention de l'Agence de Développement Alès Myriapolis

Projet de développement touristique au « Pré du Moulin » sur Fraissinet de Lozère : le Pays présente le projet et son étude. Une analyse de l'offre d'hébergement a été réalisée en partenariat avec les acteurs locaux comme l'Office du Tourisme du Pont de Montvert. Les demandes de logement sur le secteur sont de l'ordre de 5 à 6 places au minimum. La construction de studios ne semble pas en phase avec les attentes des clients au vue des études de marchés régionales qui ont été réalisées. Localement, le projet est intéressant, implanté en zone résidentielle, les réseaux sont déjà en place et les contraintes de constructions seront minimisées.

Le conseil communautaire se prononce sur le positionnement du type d'habitation pour orienter l'offre de logements. Il est envisagé de revoir le type de logements et les matériaux utilisés pour privilégier la qualité de l'habitat, le confort, pour sensibiliser le côté nature et repos et enfin pour augmenter le nombre de couchages par habitations.

Jean Pierre ALLIER souligne à plusieurs reprises son étonnement sur les remarques de l'Office du Tourisme sur le projet, donnant à penser que l'offre d'hébergement locatif est satisfaisante, en l'état actuel, sur les communes du Pont et de Fraissinet.

Sur l'aspect zonage : un débat est ouvert sur les orientations souhaitées pour l'aménagement de l'espace. Jean-Pierre ALLIER propose d'aménager un embarcadère de canoë.

Les élus soulignent l'importance de pouvoir traverser le Tarn pour une utilisation optimale des services de proximité situés sur le territoire du Pont de Montvert (Commerces et promenades).

Une réflexion sur la gérance du site est portée. Qui ? Comment et par quels moyens ?

Conclusion : le Pays revoit l'aspect de l'étude de marché du projet ainsi que le positionnement pris par le conseil communautaire sur les habitations. Une étude financière fixera les montants d'aides possibles et les organismes à solliciter. Prochaine rencontre prévue avec le Pays en juin pour faire une mise au point.

ZAE de Masméjean sur St Maurice de Ventalon : un bref historique du dossier est fait. Le pays propose de modifier quelque peu le zonage. La zone 1 prévue initialement pour la zone artisanale serait destinée à des logements laissant la possibilité d'accueillir des professions libérales ou autres personnes ayant besoin de peu de surface pour exercer leur métier. La zone 2 n'est pas modifiée et reste destinée aux activités économiques. La zone 3 est destinée, quant à elle, à la construction de logements collectifs et la zone 4 à un aménagement paysager avec, en plus, l'implantation d'une place de village qui n'était pas prévue au départ et qui semble faire l'unanimité.

Il sera envisagé un assainissement autonome puisque le problème d'assainissement collectif sur St Maurice de Ventalon n'est pas réglé. La commune de St Maurice de Ventalon fera passer rapidement au Pays son schéma d'assainissement pour avancer sur cette question.

Considérant le coût élevé du projet global et les demandes d'installations d'artisans en cours, le conseil communautaire scinde le projet en plusieurs phases. La phase prioritaire étant l'aménagement de la zone artisanale compte tenu des demandes d'installation sur le territoire. Il est proposé une rencontre avec les porteurs de projets afin de lister leur besoin en matière de logements de locaux et terrains. Le reste du projet pourra s'articuler au fur et à mesure à la suite de cette première phase.

Un point sera fait en juin.

Acquisition et réhabilitation de la Cure du Pont de Montvert : présentation du projet par le Pays. Sophie Pantel s'interroge sur la destination du local associatif. Un espace Stevenson pourrait être créé étant donné qu'il y a déjà plusieurs salles des associations sur la commune du Pont de Montvert. L'aménagement extérieur pourrait être porté par la communauté de communes et l'intérieur par la commune du Pont de Montvert. Les élus sont favorables à cette proposition.

Des interrogations restent sur les financements possibles de la Région et du conseil général. Des informations supplémentaires seront demandées afin de connaître les montants approximatifs qui pourraient être versés. Notamment sur la question des PLAI ou des PLUS par la Région.

Le conseil communautaire souligne l'importance de penser aux accès handicapés sur les trois projets.

Stéphanie FEYBESSE et Patrick CATHELINÉAU sont remerciés pour leur travail et se retirent de la réunion du conseil communautaire.

Délibération d'adhésion au programme « habiter mieux »

Jean-Pierre ALLIER qui s'est rendu à l'assemblée générale de « Habitat et Développement » le 5 avril informe le conseil communautaire qu'un nouveau dispositif est mis en place par l'Etat pour lutter contre la précarité énergétique des logements sur le département de la Lozère pour des travaux relatifs au chauffage, à l'isolation etc... Ce dispositif est porté par HDL dans son ensemble et est destiné aux propriétaires occupants rencontrant des difficultés. 80 dossiers par an ont été budgétisés par le département et l'Etat ; le département ayant voté une aide supplémentaire de 500 € par dossier.

Jean-Pierre Allier propose que la communauté de communes s'implique financièrement dans ce dispositif. L'ensemble des élus y est favorable et, à l'unanimité, il est décidé d'accorder une aide de 5% par dossier sans dépasser un plafond de 250 € par dossier.

Les élus soulignent l'importance de faire connaître ce nouveau programme d'aide sur le Vent des Bancelles, sur le site internet de la communauté de communes et les journaux.

Information sur les PER et éventuel dossier sur l'installation des ABPS :

Le Pôle d'Excellence Rural porté par la communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons en partenariat avec l'association des « Artisans Bâisseurs en Pierres Sèches » n'a pas obtenu de suite favorable. Ce projet était prévu sur le territoire des Cévennes Lozériennes et Gardoises et concernait notamment les communes du Pont de Montvert, de Saint Andéol de Clerguemort et de Saint Fréal de Ventalon. Les élus soulignent qu'il est regrettable que ce dossier n'ait pas été retenu.

Toutefois, Camille LECAT explique que deux dossiers portés par les ABPS sont encore en cours, celui de l'école de la pierre sèche, et celui de la lithothèque.

Pour l'instant, les APBS ont pour priorité le projet de l'école de la pierre sèche qui compte environ 100 000 € de budget. Il était initialement prévu sur Jalcreste puis il a été réorienté sur l'Espinassas. Le site de l'Espinassas est plutôt bien adapté au projet : lieu qui fait rêver en zone coeur du PNC, ouverture du PNC à ce type de projet, accessibilité par la route des Crêtes pour approvisionnement en pierres, possibilité de stockage de pierres, accessibilité gare et route.

Les ABPS étudient la possibilité de louer à la communauté de communes un terrain en bail emphytéotique pour une durée de 50 ans minimum. L'objectif est d'installer le site d'évaluation de l'école de la pierre sèche. Sur ce terrain, les ABPS construiront donc deux auvents en bois pour abriter les examens, aménageront un site de stockage de pierre pour les formations qui continueront à avoir lieu de manière décentralisée sur toutes les Cévennes.

Le conseil communautaire se prononce favorablement sur ce projet sous réserves que la commune de St Andéol de Clerguemort y donne un accord favorable, identifie concrètement avec les ABPS et le PNC un emplacement à aménager, puis s'engage dans une convention de mise à disposition du terrain à la communauté de communes, qui in fine signerait le bail avec les ABPS (compétence économique).

Participation au Comité de Bassin de l'Emploi

L'assemblée générale du CBE a eu lieu le 19 avril dernier. Jean-Pierre ALLIER, Camille LECAT et Daniel MATHIEU y étaient présents. Les élus étaient peu nombreux à cette assemblée et assez critiques sur l'action du CBE. Dans l'ensemble, les élus pensent que le CBE exerce des missions identiques à celle du Pays et de la Maison de l'Emploi.

Ils ont souhaité lors de cette réunion que le CBE se limite à son rôle d'études et d'analyses de l'emploi et de la formation sur le territoire pour ne pas empiéter sur les activités du pays ou d'autres organismes déjà en place.

Un débat est ouvert sur l'adhésion au CBE par la communauté de communes. Le conseil communautaire décide d'adhérer sous réserve que le CBE recentre ses compétences. Délibération prise avec une voix contre. Une copie de la délibération sera envoyée au département.

Approbation des taux des quatre taxes locales suite au vote du produit attendu

Le conseil communautaire, ayant eu connaissance des nouvelles bases se positionne sur les taux 2011. Pour rappel, lors de la dernière réunion du conseil il avait été voté un produit attendu augmenté de +4 %. A la lecture de l'imprimé 1259 de notification des bases de 2011, on observe :

- Un nouveau produit dit de « garantie individuelle de ressources » instauré par l'Etat permettant de compenser les pertes dues à la réforme de la taxe professionnelle pour certaines collectivités. Son montant est de 8193 € pour la communauté de communes. Ce « GIR » sera redistribué aux communes « perdantes » de la réforme.
- Les taux notifiés en 2011 sont supérieurs à ceux votés par le conseil communautaire en 2010. Ceci s'explique par les transferts entre les collectivités (région et département) qui ont reversé une part de leur Taxe d'habitation, de foncier non bâti aux communes et communautés de communes.

En ayant voté un produit attendu à +4%, les taux votés TH, TFB, TFNB, CFE sont respectivement de 1.81 %, 2.24 %, 44.19 % et 3.84 %. Le produit attendu est de 67 072 €. (tableau récapitulatif ci-dessous)

	Taux 2010	Taux notifiés	Taux votés	Produit voté
TH	0,922	1,74	1,81	23 820,00
TFB	2,15	2,15	2,24	18 742,00
TFNB	40,52	42,49	44,19	21 741,00
TP - CFE	2,20	3,69	3,84	2 769,00
			Total produit	67 072,00

Le conseil communautaire vote favorablement à l'unanimité des membres présents.

Presbytère du Pont de Monvert : objectifs de réhabilitation

Ce sujet a été traité dans la présentation du projet par l'agence de développement Myriapolis. Le conseil communautaire est donc favorable à la création d'un Espace Stevenson, du local jeunes et de deux logements sociaux.

Demandes de subventions des associations

Il est attribué à l'unanimité et exceptionnellement deux subventions. Une première subvention à l'association « Paroles Gabales » de 500 € qui organise la treizième édition de la Fête des Pâturages qui se déroulera au Chalet du Mont Lozère le 24 juillet prochain. Une deuxième subvention à l'association des « Métiers d'Art en Cévennes » du Pont de Montvert pour 500 € qui organise régulièrement des stages, des expositions et qui est à l'origine du festival des métiers d'art au Pont de Montvert.

Point sur les autres projets en cours

Construction d'une caserne de gendarmerie au Pont de Montvert : le conseil général finance le projet en deux tranches. Nous attendons une réponse écrite de leur part.

Croix de Berthel : une rencontre avec le dernier héritier opposé à la vente sera organisée entre Jean-Paul VELAY et Daniel MATHIEU.

Camisards : la brochure est pratiquement terminée. Une signalétique supplémentaire est nécessaire et des devis ont été demandés.

Comptes rendus des dernières réunions et/ou commissions

Commission Départementale de Coopération Intercommunale du 14 avril 2011 : une réunion organisée par Jacques Blanc a eu lieu avant la rencontre avec le Préfet. Monsieur le Préfet a rappelé les éléments de la loi et les directives qui lui ont été confiées à travers la réforme territoriale. Il proposera sa nouvelle carte le 2 mai prochain. Une action a été menée par des habitants de Vialas (134 lettres signées) pour argumenter en faveur du rapprochement vers notre communauté de communes.

Plan Climat Energie du Pays des Cévennes : Jacques Hugon était présent à cette réunion. Un rappel des enjeux de territoire, des démarches engagées et de leur articulation a été présenté par le pays. Les objectifs étant de s'interroger sur les facteurs de dépendance aux énergies fossiles du territoire : comment consommer moins d'énergie, comment valoriser les ressources locales et développer de nouvelles filières appropriées au territoire (bois, géothermique, éolien ou solaire). Des actions ont

déjà été menées dans différents domaines tels que l'agriculture, l'économie locale (Green Wall...) la production ENR (éolien, photovoltaïque etc...). En 2011, plusieurs étapes sont prévues :

En juin : étape 1 dite de « connaissance » qui consiste à établir un état des lieux énergétique destiné à être validé par les 12 EPCI.

En octobre : étape 2 dite « d'orientations partagées » qui consiste en la finalisation des enjeux du territoire et dont le but est de fixer des orientations stratégiques qui seront ensuite validées par le Pays.

En novembre : étape 3 dite de « solutions partagées » qui définira la stratégie Energie/Climat du Pays, avant d'élaborer un tableau de bord de suivi et d'évaluation.

Sur demande du groupe de travail une réunion supplémentaire aura lieu le 6 juin à 9h30 au Myriapôle.

La réunion sur la charte : organisée par le Parc National des Cévennes. Elle est toujours maintenue le 5 mai à 15h pour les élus et à 20h pour la population.

Transport à la demande : une réunion du SIVOM a eu lieu le 8 avril. Des renseignements ont été demandés sur la répartition financière du transport à la demande pour donner suite aux interrogations posées lors du dernier conseil. Le conseil communautaire qui s'était abstenu de payer les années 2008 et 2009 sollicite auprès du SIVOM un fond de concours des communes membres, indispensable pour financer les 11 500€ nécessaires. Une délibération est prise à l'unanimité.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 21h30.